

la Ville de Reims retrouve ses armoiries



AMC Reims, FR C.996, I.DD.



AMC Reims, FR C.996, I.DD.

Le droit aux armoiries (écu plus les ornements extérieurs) est apparu dès le Moyen Age sur les bannières de chevaliers. La Ville de Reims en possède depuis le XII^e siècle et les garde jusqu'à la fin de l'Ancien Régime.

Lors de la séance du 19 juin 1790, l'Assemblée constituante décrète la suppression de la noblesse et des armoiries, qu'elle considérait toutes deux comme des signes de féodalité et donc de servitude.

En 1808, Napoléon I^{er} rétablit les armoiries et remplace les fleurs de lys par trois abeilles.



AMC Reims, FR C.996, I.DD.

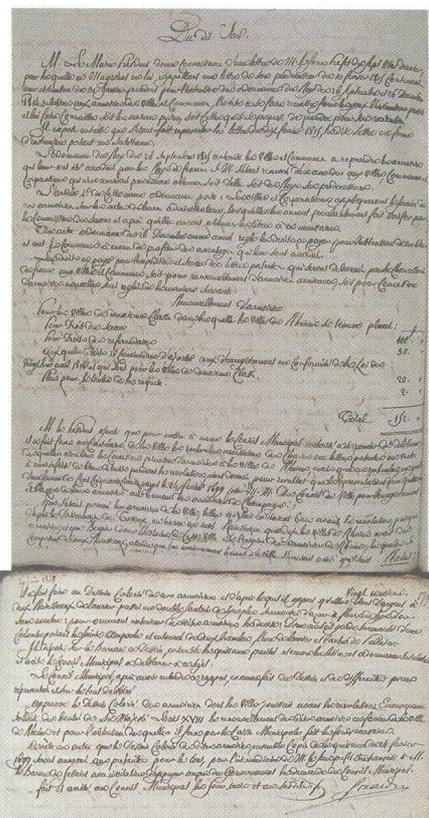
A la Restauration, Louis XVIII abolit les armoiries impériales et autorise les villes, les communes et les corporations à reprendre leurs anciennes armoiries, sous le contrôle de la Commission des Sceaux, créée en 1814.

Suite à l'ordonnance du 26 septembre 1814, le Maire de Reims, Ponce Jean Nicolas Philippe Ponsardin, demande par délibération du Conseil municipal du 29 juin 1816 (1D3) que la Ville retrouve ses armoiries. Louis XVIII les accorde par la charte du 14 décembre 1816, dont le sceau de cire verte sur lacs de soie indique la valeur perpétuelle de la décision royale.

C'est par ces lettres que la Ville de Reims retrouve donc ses anciennes armoiries faites "d'Azur, Semé de Fleurs de Lys d'or ; Coupé d'argent à deux Rainceaux de Lauriers de Sinople, entrelacés en forme de Sautoir ; ainsi qu'elles avaient été accordées par les Rois nos illustres prédécesseurs" (FR C.996, I.DD).

L'écu est divisé en deux. La partie supérieure est constituée de fleurs de lys sans nombre, sur fond bleu, elles sont le symbole des "bonnes villes". La partie inférieure est constituée de branches de laurier vert. L'écu est surmonté d'une couronne murale, représentant les nombreux sièges de la ville et son enceinte.

La devise inscrite sur le listel daterait du IX^e siècle au moment où l'archevêque Ebbon décida de reconstruire la cathédrale avec les pierres des remparts. Face à la vulnérabilité de la ville le roi Louis Le Pieux assura aux habitants que Dieu protégerait la ville, "que Dieu en soit garde".



AMC Reims, 1D3

Carine Manigot
Archives municipales
et communautaires de Reims ■